Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403288-20220926-CM26092022-06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 26 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 6

RAPPORTEUR : M. LAMY

OBJET : PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DE L'AIRE DE JEUX COUVERTE MARVINGT - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21 du 7 juin 2021 relatif au lancement de l'opération de restructuration et de rénovation thermique de l'Aire de Jeu Couverte et autorisant Monsieur le Maire à solliciter des financements extérieurs,

La Ville de Ludres a commandé une étude de faisabilité pour estimer le coût de l'opération. Suite au retour de l'étude, il convient de mettre à jour le Plan de Financement notamment au regard de l'inflation que connaît actuellement les différents marchés de travaux.

L'estimation financière du projet est désormais la suivante :
- l'étude de faisabilité : 40 000 € HT / 48 000 € TTC,
- les prestations de maîtrise d'oeuvre (base 15% du montant HT des travaux) : 349 000 € HT / 418 800 € TTC ;
- les travaux : 2 326 550 € HT / 2 791 860 € TTC,
- les autres études (plans, mission SST, etc.) : 30 000 € HT / 36 000 € TTC.

Total estimatif de l'opération : 2 745 550 € HT / 3 294 660 € TTC.

Cette opération pourrait être financée de la manière suivante :
- Fonds de Soutien à l'Investissement Local : 1 550 000 €,
- Agence Nationale du Sport (Plan de Relance - Rénovation Energétique et Modernisation des Equipements) : 480 000 €,
- Région Grand Est : 100 000 €,
- Département de Meurthe-et-Moselle : 50 000 €,
- FCTVA : 540 000 €,
- Autofinancement : 574 660 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du plan de financement, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des financements extérieurs notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, et du Plan de Relance - Rénovation Energétique et Modernisation des Equipements (Agence Nationale du Sport).

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement modifié pour la restructuration et la rénovation thermique de l'Aire de Jeux Couverte ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes les consultations nécessaires relatives à cette opération notamment pour les travaux, et dans les limites des montants mentionnés dans le plan de financement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des financements extérieurs notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, et du Plan de Relance - Rénovation Energétique et Modernisation des Equipements (Agence Nationale du Sport).

Les crédits sont inscrits au budget 2022 et le seront dans les budgets suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean PATRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :
M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, M. LAMY Joël, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, Mme MOTEL Aurélie, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme RAIK Magali	avait donné pouvoir à	M. GOETZ Philippe
M. CHAUVANCY Michel	avait donné pouvoir à	M. NOEL Rémi
M. PECHINE Patrick	avait donné pouvoir à	M. DUSSAULX Xavier
Mme ROCHON Marie	avait donné pouvoir à	Mme RAVON Véronique
M. FRANCOIS Axel	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre
Mme HINZELIN Mireille	avait donné pouvoir à	Mme BLAISE Claudine
M. GOIRAND Didier	avait donné pouvoir à	M. LOMBARD William

Etait Absent :
M. REGNIER Christian

NOTA -
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 Septembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 Septembre 2022.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LUDRES

Pierre BOILEAU